



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)

Réf.: Circulaire BDT/PPS/CSTG-1

Genève, le 16 décembre 2025

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï 2018))
- Aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D

Objet: Candidats aux fonctions de rapporteurs et de vice-rapporteurs pour les Questions confiées à l'UIT-D pour la période 2026-2029

Madame, Monsieur,

La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25) réunie à Bakou a nommé les présidents et vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-D (Voir la liste figurant dans l'[Annexe 1](#)). Aux termes de la [Résolution 2 \(Rév. Bakou, 2025\) de la CMDT](#), les Commissions d'études 1 et 2 mèneront à bien leurs travaux conformément au champ d'application des Questions recensées dans l'[Annexe 2](#) de la présente Circulaire. La Commission d'études 1 axera ses travaux sur le thème "*Une connectivité universelle et efficace¹ pour réduire la fracture numérique*" tandis que la Commission d'études 2 s'attachera à étudier la "*Transformation numérique*".

Aux termes de la [Résolution 1 \(Rév. Bakou, 2025\) de la CMDT](#), il est précisé que les rapporteurs et vice-rapporteurs sont nommés en vue de faire progresser l'étude des Questions. Les rapporteurs devraient être nommés sur la base de leur connaissance du sujet considéré, de leur capacité à coordonner les travaux et de leur participation active aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D. Une description des responsabilités et des tâches attendues des rapporteurs est donnée dans l'Annexe 5 de la Résolution 1, jointe en annexe de la présente Circulaire à toutes fins utiles ([Annexe 3](#)). Sous réserve des dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention de l'UIT, les États Membres, les Membres de Secteur de l'UIT-D, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D sont invités à proposer des candidats au Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), en vue de leur nomination lors des réunions des Commissions d'études 1 et 2 qui doivent se tenir en avril 2026.

¹ Une connectivité efficace est un niveau de connectivité qui permet aux utilisateurs de profiter d'une expérience en ligne sûre, satisfaisante, enrichissante et productive à un coût abordable.

Si votre administration/organisation souhaite proposer des candidats aux fonctions de rapporteur ou de vice-rapporteur pour les Questions à l'étude de l'UIT-D, veuillez soumettre les documents suivants avant le **15 mars 2026** à l'adresse: bdtmail@itu.int et devsg@itu.int:

- une lettre de candidature indiquant le nom du ou des candidats et l'engagement à prendre toutes les mesures raisonnables pour leur fournir l'appui nécessaire à leur participation, conformément à la Résolution 1;
- le curriculum vitae de chaque candidat, mettant en évidence les qualifications des personnes concernées pour les postes recherchés. Les noms et curriculum vitae des candidats proposés seront affichés dans la langue originale sur la [page web](#) prévue à cet effet.

Le secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D se tient à votre disposition pour toute autre information ou clarification, le cas échéant (par téléphone au +41 22 730 5999 ou par courriel à l'adresse devsg@itu.int)

En attendant de recevoir de votre part les candidatures que vous proposerez, je vous remercie de continuer à soutenir les activités des commissions d'études de l'UIT-D.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Cosmas Luckson Zavazava
Directeur

Annexes:

- **Annexe 1** – Liste des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
- **Annexe 2** – Domaine de compétence des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et Questions à étudier
- **Annexe 3** – Liste récapitulative des tâches du rapporteur

Annexe 1

Liste des présidents et vice-présidents

Annexe 3 de la Résolution 2 (Rév. Bakou, 2025)

Commission d'études 1

- Président:** M. Roberto Mitsuake Hirayama (Brésil)
- Vice-Présidents:** Mme Hadiza Kachallah (Nigéria)
 M. Malick Ndiaye (Sénégal)
 M. Francisco Antonio Casaccia Torres
 (Paraguay)
 M. Abdelwaheb Galizra (Algérie)
 M. Ali Rasheed Hamad Al-Hamad (Koweït)
 M. Wesam Sedik (Égypte)
 Mme Memiko Otsuki (Japon)
 M. Dao Ngoc Tuyen (Viet Nam)
 Mme Sha Wei (Chine)
 M. Sunil Kumar Singhal (Inde)
 M. Ilgar Abdullayev (Azerbaïdjan)
 Mme Anastasia Konukhova (Fédération de Russie)
 Mme Umida Musayeva (Ouzbékistan)
 Mme Cristina Aguiar (Portugal)
 M. Mehmet Alper Tekin (Turquie)
 M. Teddy Woodhouse (Royaume-Uni)

Commission d'études 2

- Président:** M. Fadel Digham (Égypte)
- Vice-Présidents:** Mme Imelda Salum Banali (Tanzanie)
 M. Mohamed Lamine Minthe (Guinée)
 M. Fifatin Carrelle Lucrece Toho (Bénin)
 M. Víctor Antonio Martínez Sánchez (Paraguay)
 Mme Aisha Al Marzooqi (Émirats arabes unis)
 Mme Maha Ziad Yousef Mouasher (Jordanie)
 M. Hideo Imanaka (Japon)
 M. Sandeep Kumar Gupta (Inde)
 M. Tongning Wu (Chine)
 M. Javokhir Aripov (Ouzbékistan)
 Mme Uliana Stoliarova (Fédération de Russie)
 Mme Lidia Stepinska-Ustasiak (Pologne)
 Mme Carmen Madalina Clapon (Roumanie)

Annexe 2

Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D

Annexe 1 de la Résolution 2 (Rév. Bakou, 2025)

1 Commission d'études 1

Une connectivité universelle et efficace² pour réduire la fracture numérique

- Aspects politiques et réglementaires nationaux du développement des télécommunications large bande/TIC.
- Aspects économiques dans le domaine des télécommunications/TIC nationales, y compris les méthodes permettant de faciliter la mise en place de l'économie numérique et la fourniture de services de télécommunication/TIC.
- Approches nationales en ce qui concerne la fourniture d'un accès aux télécommunications/TIC modernes dans les zones rurales et isolées, l'accent étant mis tout particulièrement sur les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les petits états insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.
- Accès aux services de télécommunication/TIC pour favoriser des communications inclusives, en particulier pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers.
- Passage aux technologies numériques pour la radiodiffusion et adoption de ces technologies pour différents environnements.
- Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophes, notamment dans les pays en développement.
- Information, autonomisation, protection et droits des consommateurs pour les services de télécommunication/TIC, en particulier pour les groupes vulnérables.
- Utilisation des télécommunications/TIC nouvelles et émergentes, y compris les applications d'intelligence artificielle (IA), pour garantir une connectivité universelle et efficace.

2 Commission d'études 2

Transformation numérique

- Télécommunications/TIC pour la transformation numérique, y compris la cybersanté et le cyberenseignement.
- Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC.
- Utilisation des télécommunications/TIC pour le suivi et l'atténuation des effets des changements climatiques, l'intégration des principes de l'économie circulaire et l'élimination en toute sécurité des déchets d'équipements électroniques.
- Lutte contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication/TIC et contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles.
- Mise en œuvre de tests de conformité et d'interopérabilité pour les dispositifs et équipements de télécommunication/TIC.
- Exposition des personnes aux champs électromagnétiques.
- Accès aux technologies, plates-formes, applications et cas d'utilisation qui se font jour dans le domaine des télécommunications/TIC: Enjeux et perspectives pour les pays en développement.

² Une connectivité efficace est un niveau de connectivité qui permet aux utilisateurs de profiter d'une expérience en ligne sûre, satisfaisante, enrichissante et productive à un coût abordable.

- Utilisation des télécommunications/TIC pour créer des "villes intelligentes" et édifier une société de l'information.
- Adoption des télécommunications/TIC et amélioration des compétences numériques.
- Disponibilité et accessibilité financière des dispositifs des utilisateurs.
- Utilisation des technologies de télécommunication/TIC nouvelles et émergentes.

Questions confiées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT-D

Annexe 2 de la Résolution 2 (Rév. Bakou, 2025)

Commission d'études 1

- **Question 1/1:** Politiques et stratégies propres à garantir une connectivité universelle, en particulier dans les zones mal desservies, isolées et rurales
- **Question 2/1:** Politiques et réglementations propices à l'adoption de services et de technologies numériques de télécommunication/TIC pour la distribution et la radiodiffusion
- **Question 3/1:** Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe
- **Question 4/1:** Aspects économiques des télécommunications/TIC nationales
- **Question 5/1:** Protection et autonomisation des consommateurs et accessibilité efficace pour tous, en particulier pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers

Commission d'études 2

- **Question 1/2:** Télécommunications/TIC de base pour la transformation numérique et les villes et communautés intelligentes et durables
- **Question 2/2:** Les TIC au service de l'environnement et évaluation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques
- **Question 3/2:** Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité
- **Question 4/2:** Disponibilité et accessibilité financière des dispositifs des utilisateurs, et questions liées aux équipements de télécommunication/TIC, y compris la conformité et l'interopérabilité
- **Question 5/2:** Adoption et utilisation des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents et développement des compétences numériques

Annexe 3

Liste récapitulative des tâches du rapporteur

Annexe 5 de la Résolution 1 (Rév. Bakou, 2025)

1 Établir un plan de travail en accord avec les vice-rapporteurs. Ce plan, que devrait examiner périodiquement la commission d'études concernée, comprend les points suivants:

- liste des tâches à effectuer;
- dates limites pour l'achèvement des tâches principales en tenant compte des rapports finals annuels;
- résultats escomptés, y compris titres des documents finals et des rapports finals annuels;
- liaisons à établir avec d'autres groupes et programmes correspondants, s'ils sont connus;
- réunion(s) proposée(s) du groupe du rapporteur, dates prévues et demande de services d'interprétation, le cas échéant.

2 Adopter des méthodes de travail adaptées au groupe. Pour les échanges de vues, il est vivement recommandé d'utiliser le traitement électronique de documents (EDH), le courrier électronique et la télécopie.

3 Présider toutes les réunions sur la Question de l'UIT-D à l'étude. S'il est nécessaire d'organiser des réunions spéciales sur la Question à l'étude, en informer les participants suffisamment à l'avance.

4 Déléguer une partie des tâches aux vice-rapporteurs ou aux autres collaborateurs, selon la charge de travail.

5 Tenir régulièrement au courant l'équipe de direction de la commission d'études de l'état d'avancement des travaux. Au cas où aucun progrès n'aurait été accompli dans l'étude de telle ou telle Question de l'UIT-D à l'étude entre deux réunions de la commission d'études, le rapporteur devrait néanmoins présenter un rapport indiquant les raisons possibles pour lesquelles les travaux n'ont pas avancé. Pour permettre au président et au BDT de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux sur la Question à l'étude soient effectués, les rapports devraient être soumis au moins deux mois avant la réunion de la commission d'études.

6 Tenir au courant la commission d'études de l'état d'avancement des travaux en soumettant des rapports à ses réunions. Ces rapports devraient être présentés sous forme de contributions (lorsque des progrès importants ont été accomplis, s'agissant, par exemple, de projets de Recommandation de l'UIT-D ou d'un rapport) ou de documents temporaires.

7 Le rapport d'activité mentionné aux § 3.10.1 et 3.10.3 de la présente Résolution devrait suivre, dans la mesure du possible, la présentation indiquée dans ces sections.

8 Veiller à ce que les notes de liaison soient soumises dès que possible après les réunions et que des copies soient transmises aux présidents des commissions d'études et au BDT. Les notes de liaison contiennent les renseignements indiqués sur le modèle de note de liaison de l'Annexe 4 de la présente Résolution. Le BDT peut fournir une assistance pour la diffusion des notes de liaison.

9 Contrôler la qualité des textes, y compris des textes finals soumis pour approbation.

